

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-dixième session

Reprise de la session virtuelle, 24 novembre 2020

Point 19 de l'ordre du jour

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE, LIEU ET DATES DE LA SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

1. Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, la Directrice régionale soumet la proposition ci-après, qui concerne le lieu et les dates de la soixante et onzième session du Comité régional.
2. En vertu de la résolution AFR/RC41/R13, le pays hôte supporte intégralement le surcoût que pourrait entraîner l'organisation d'une session du Comité régional ailleurs qu'au Bureau régional. Si un État Membre offre cependant d'organiser le Comité régional, il doit s'engager, aux termes d'un accord signé entre le gouvernement d'un tel pays hôte et l'Organisation mondiale de la Santé, à fournir les prestations et services suivants, indispensables aux travaux du Comité :
 - a) mise à disposition de locaux, de mobiliers et de matériels, y compris le matériel d'interprétation pour les travaux du Comité régional ;
 - b) mise à disposition de matériels d'éclairage, entretien compris, ainsi que d'alimentation en électricité et de ventilation des locaux ;
 - c) mise à disposition du personnel chargé de l'entretien, du nettoyage et de la surveillance des locaux, des installations, des matériels et des fournitures ;
 - d) couverture par les services postaux et téléphoniques, et dispositions permettant d'assurer convenablement le compte rendu des travaux du Comité par la radio et la télévision ;
 - e) prise en charge des frais d'hébergement et de voyage des membres du personnel du Secrétariat de l'OMS autorisés à participer à la réunion ;
 - f) mise à disposition de véhicules pour le transport des représentants des États Membres et du Secrétariat de l'OMS, des matériels, des fournitures et des documents ; mise à disposition, en monnaie locale et au meilleur taux de change, de fonds suffisants pour couvrir les dépenses de l'Organisation dans le pays hôte.

3. La Directrice régionale voudrait attirer l'attention des États Membres sur la nécessité de souscrire pleinement aux engagements susmentionnés.

4. Il convient de rappeler qu'à sa soixante-neuvième session, le Comité régional de l'OMS pour l'Afrique a décidé de tenir sa soixante-dixième session à Lomé (Togo), du 24 au 28 août 2020 (voir à cet effet la décision 4 de la soixante-neuvième session du Comité régional). Cependant, il n'a guère été possible, en 2020, de tenir une session en présentiel du Comité régional à cause des mesures mises en place dans le cadre de la riposte à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Par conséquent, le Gouvernement du Togo a souligné sa disposition à accueillir la soixante et onzième session du Comité régional.

5. Il est proposé que la soixante et onzième session du Comité régional se tienne du 23 au 27 août 2021. Le projet d'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session du Comité régional est présenté ci-dessous, sous forme d'annexe.

6. Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Comité régional, la soixante-dixième session du Comité régional est invitée à examiner le projet d'ordre du jour provisoire et à fixer les dates tout comme le lieu de sa prochaine session.

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**ORIGINAL : ANGLAIS**Soixante et onzième sessionLieu à déterminer, 23-27 août 2021Point 3 de l'ordre du jour provisoire**PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du président, des vice-présidents et des rapporteurs
3. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du programme de travail provisoire
4. Nomination des membres du Comité de vérification des pouvoirs
5. Intervention du Président du Sous-Comité du Programme
6. Rapport annuel de la Directrice régionale sur les activités de l'OMS dans la Région africaine
7. **(Questions d'intérêt mondial liées aux décisions et résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé)**
8. Mise en œuvre du Programme de transformation du Secrétariat de l'OMS dans la Région africaine
9. Avant-projet de budget programme
10. Cadre régional pour une riposte multisectorielle intégrée à la tuberculose, à l'infection à VIH, aux infections sexuellement transmissibles et à l'hépatite dans la Région africaine de l'OMS
11. Cadre régional pour la mise en œuvre du programme de vaccination 2030 dans la Région africaine de l'OMS
12. Cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour vaincre la méningite d'ici à 2030 dans la Région africaine de l'OMS
13. Cadre régional pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale visant à éliminer le cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique dans la Région africaine de l'OMS
14. Cadre de mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé numérique dans la Région africaine de l'OMS
15. Cadre pour l'élargissement de l'accès aux technologies d'assistance dans la Région africaine de l'OMS
16. Cadre de mise en œuvre des mesures prioritaires définies dans le plan d'action mondial pour la Décennie du vieillissement en bonne santé 2020-2030 dans la Région africaine de l'OMS
17. Cadre pour le renforcement de l'utilisation des bases factuelles, de l'information et de la recherche pour la prise de décisions dans la Région africaine

18. Documents d'information

- 18.1 Rapport de situation sur le Cadre pour la mise en œuvre de la stratégie technique mondiale contre le paludisme
 - 18.2 Rapport de situation sur la mise en œuvre du document intitulé « Élimination de la rougeole d'ici 2020 : Stratégie pour la Région africaine »
 - 18.3 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie régionale et du plan stratégique régional pour la vaccination 2014-2020 dans la Région africaine
 - 18.4 Rapport de situation sur la mise en œuvre du cadre régional pour l'intégration des services essentiels de lutte contre les maladies non transmissibles dans les soins de santé primaires
 - 18.5 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie régionale sur la réglementation des produits médicaux dans la Région africaine, 2016-2025
 - 18.6 Rapport de situation sur la mise en œuvre du «Cadre pour le développement des systèmes de santé en vue d'assurer la couverture sanitaire universelle dans la Région africaine, dans le contexte des objectifs de développement durable »
 - 18.7 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour accélérer la lutte antitabac 2019-2025 dans la Région africaine
 - 18.8 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie de recherche pour la santé dans la Région africaine
 - 18.9 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la sécurité sanitaire et les situations d'urgence 2016-2020
 - 18.10 Rapport de situation sur le cadre régional pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le choléra 2018-2030
 - 18.11 Rapport sur le personnel de l'OMS dans la Région africaine
 - 18.12 Questions à caractère régional découlant des rapports d'audit interne et externe de l'OMS
19. Projet d'ordre du jour provisoire, lieu et dates de la soixante-douzième session du Comité régional
 20. Adoption du rapport du Comité régional